ÉCOLE SUPÉRIEURE
d'Assurances

UNE ÉCOLE
MULTIDIPLÔMANTE

ESA
ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'ASSURANCES

MANAGER DE L'ASSURANCE

MANAGER DE L'ASSURANCE

EN CONTRAT D'ALTERNANCE

3 semaines en entreprise
1 semaine à l'ESA

MANAGER DE L'ASSURANCE

Titre de Niveau 7, enregistré aux Répertoires Nationaux des Certifications Professionnelles
(Code NSF 313 - Arrêté du 9 novembre 2021 - Parution le 10 novembre 2021)

EUROPEAN MASTER OF SCIENCE IN BUSINESS
SPECIALITY INSURANCE MANAGER

Accrédité par The European Accreditation Board of Higher Education Schools (E.A.B.H.E.S)

RenaSup
Réseau national d'enseignement supérieur privé
Enseignement catholique français

TOEIC
TEST OF ENGLISH FOR INTERNATIONAL COMMUNICATION

E.A.B.H.E.S
The European Accreditation Board of Higher Education Schools (E.A.B.H.E.S)

L'École Supérieure d'Assurances

L'École Supérieure d'Assurances fondée en 1980, est un établissement d'Enseignement Privé Technique et Supérieur. L'ESA est une Association Loi de 1901 administrée par un Conseil d'Administration. Ses orientations pédagogiques sont fixées par les Conseils de Perfectionnement et Scientifique de l'ESA. La formation dispensée à l'ESA repose, dans le nouveau contexte technologique des activités de l'assurance marqué par le développement du digital, sur les disciplines suivantes : l'assurance, la bancassurance, l'économie, la finance, le droit, le marketing, les techniques de management.

PARTENARIAT RENASUP - ESA

L'ESA et RenaSup, qui regroupe 525 établissements et 70 000 étudiants, ont engagé un partenariat permettant des opérations croisées. Ainsi des titres RNCP de l'ESA peuvent être déployés au sein des établissements RenaSup et l'ESA bénéficie d'un certain nombre de conventions cadres passées par RenaSup pour des développements de formations nouvelles telles que celles engagées avec Coventry University. Ce partenariat repose sur un constat de convergence de valeurs dans l'approche de la formation des jeunes. Il s'organise dans le cadre d'un comité de pilotage commun.

Dynamic and outward looking institution

Thanks to its partnership with Coventry University, ESA integrates the international dimension into its curriculum as part of the nationwide RenaSup family with the Master in Science International Insurance Management.

Founded by entrepreneurs and industrialists in 1843, and in 2018 celebrated 175 years, Coventry University is a dynamic and outward-looking institution with a tradition of teaching excellence, impactful research and bold international partnerships. Coventry has consistently ranked in top 15 institutions in the the UK for last 5 years by the Guardian University Guide. It also earned the title 'University of the Year for Student Experience' in the 2019 Times and Sunday Times Good University Guide; the guide describes it as "one of the most innovative modern universities, bold with its vision of what the 21st century student experience should be".

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ASSURANCES A POUR VOCATION, DEPUIS QUARANTE ANS, DE FORMER LES FUTURS SPÉCIALISTES DE L'ASSURANCE.

En rapport étroit avec le monde professionnel et les recruteurs, l'ESA adapte constamment ses formations aux évolutions des métiers et missions de la filière Assurances et Bancassurance.

Pour satisfaire à ses objectifs, l'ESA propose plusieurs niveaux de formations :

- **BTS Assurance,** Diplôme d'État de Niveau 5,
- **Bachelor Assurance & Banque** et son titre Chargé.e de Clientèles en Assurance et Banque, Titre de niveau 6 inscrit aux Répertoires nationaux,
- **Manager de l'Assurance,** Titre de Niveau 7, inscrit aux Répertoires nationaux,
- **Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise,** Titre de Niveau 7, inscrit au RNCP,
- **Expert.e en Ingénierie Patrimoniale,** Titre de Niveau 7, inscrit aux Répertoires Nationaux,
- **Responsable Rémunération globale et Avantages sociaux,** Titre de Niveau 7, inscrit aux Répertoires Nationaux.

L'École Supérieure d'Assurances affirme clairement ses objectifs envers chaque étudiant : réussir sa formation diplômante, réussir sa carrière professionnelle.

PATRICE MICHEL LANGLUMÉ,
DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE DE L'ESA

Architecture des études

1re et 2e ANNÉES

BTS ASSURANCE (Diplôme d'État) [1] ❶

3e ANNÉE

▶ **CHARGÉ.E DE CLIENTÈLES EN ASSURANCE ET BANQUE**
Titre de Niveau 6, enregistré aux Répertoires Nationaux des Certifications Professionnelles
▶ **BACHELOR ASSURANCE & BANQUE**
▶ **EUROPEAN BACHELOR OF SCIENCE IN BUSINESS - SPECIALITY INSURANCE AND BANKING** (Accrédité E.A.B.H.E.S) [2] ❶

4e ANNÉE

- **MANAGER DE L'ASSURANCE** 1re ANNÉE ❷
- **MANAGER DE L'ASSURANCE & MASTER OF SCIENCE IN INTERNATIONAL INSURANCE MANAGEMENT** 1re ANNÉE [3] ❷
- **MANAGER DES RISQUES ET DES ASSURANCES DE L'ENTREPRISE** 1re ANNÉE [1] ❷
- **EXPERT.E EN INGÉNIERIE PATRIMONIALE** 1re ANNÉE [1] ❷

5e ANNÉE

- ▶ **MANAGER DE L'ASSURANCE** 2e ANNÉE ❷
  Titre de Niveau 7, enregistré aux Répertoires Nationaux
  ▶ **EUROPEAN MASTER OF SCIENCE IN BUSINESS**
  Speciality Insurance Manager (Accrédité E.A.B.H.E.S) [2]
- ▶ **MANAGER DE L'ASSURANCE & ▶ MASTER OF SCIENCE IN INTERNATIONAL INSURANCE MANAGEMENT** 2e ANNÉE [3] ❷
  Titre de Niveau 7, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles
- ▶ **MANAGER DES RISQUES ET DES ASSURANCES DE L'ENTREPRISE** 2e ANNÉE [1] ❷
  Titre de Niveau 7, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles
  ▶ **EUROPEAN MASTER OF SCIENCE IN BUSINESS**
  Speciality Risk Management & Insurance (Accrédité E.A.B.H.E.S) [2]
- ▶ **EXPERT.E EN INGÉNIERIE PATRIMONIALE** 2e ANNÉE [1] ❷
  Titre de Niveau 7, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles
  ▶ **EUROPEAN MASTER OF SCIENCE IN BUSINESS** - Speciality Financial Planning (Accrédité EABHES) [2]
  ▶ **EUROPEAN FINANCIAL PLANNER** (Accrédité E.F.P.A) [4]

6e ANNÉE

- **8 MOIS À LONDRES**
  - Master of Science, FINANCE *(2 modules)*
  - Master of Science, FinTech *(2 modules)*
  - Master of Science, MANAGEMENT *(1 module)*
  - Master of Science, PROJECT MANAGEMENT *(1 module)*

  3 MOIS EN ENTREPRISE D'ACCUEIL
- **8 MOIS À LONDRES**
  - Master of Science, FINANCE *(2 modules)*
  - Master of Science, FinTech *(2 modules)*
  - Master of Science, MANAGEMENT *(1 module)*
  - Master of Science, PROJECT MANAGEMENT *(1 module)*

  3 MOIS EN ENTREPRISE D'ACCUEIL

(1) Pour plus d'informations, nous demander la brochure spécialisée.
(2) E.A.B.H.E.S : Titre Européen délivré par The European Accreditation Board of Higher Education Schools (Collège Européen d'Accréditation des Universités et des Grandes Écoles).
(3) Master of Science in International Insurance Management taught in English at ESA Paris.
(4) E.F.P.A. : European Financial Planning Association.

ALTERNANCE L'organisation des cours à l'ESA permet aux étudiants de suivre leur cursus dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en intégrant une entreprise. Le système de l'alternance permet de bénéficier d'études gratuites, tout en étant rémunéré. Les étudiants en alternance sont exemptés de stage.

RYTHME DE L'ALTERNANCE
❶ 1 semaine à l'École, 1 semaine en entreprise.
❷ 1 semaine à l'École, 3 semaines en entreprise.

POURQUOI MANAGER DE L'ASSURANCE ?

Manager de l'Assurance est une formation spécialisée en assurance, privilégiant l'intégration professionnelle. En effet, Manager de l'Assurance répond aux besoins des sociétés d'Assurances par un enseignement approfondi des métiers de l'Assurance. Management, Marketing, Digital, Relations humaines, maîtrise de la langue anglaise viennent compléter cette formation.

L'activité du Manager de l'Assurance repose sur des compétences au service de la souscription, de l'indemnisation des contrats, des professionnels et des entreprises, en prenant en compte la gestion des risques assurantiels. Il prépare principalement aux métiers en lien avec « la gestion des contrats et prestations » ainsi que la « distribution commerciale ». En ce sens, la qualité de sa formation avec les intermédiaires d'assurance, notamment les courtiers et les clients, est fondamentale pour la réussite de ses activités.

Aujourd'hui, toutes les agences bancaires proposent des produits d'Assurances. De même, de plus en plus de sociétés d'assurances proposent différentes formes de crédit. Ainsi, AXA, la MAAF, la MACIF, la MAIF, ont des collaborateurs qui exercent l'intermédiation en crédit.

Dans le référentiel du cursus Manager de l'Assurance, la transformation digitale des entreprises d'assurances est longuement étudiée car elle constitue une approche efficace pour fidéliser les assurés et ainsi avoir un impact considérable sur la rentabilité des entreprises.

La diversité et la solidité de ses enseignements ont permis à cette formation d'être enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (Niveau 7) dès 2007 et d'être renouvelée en 2018, puis en 2021, par La Commission Nationale des Certifications Professionnelles.

Ainsi, Manager de l'Assurance forme des cadres généralistes de l'Assurance, disposant d'une vision globale des questions d'assurances et capables de s'adapter aux évolutions de leur environnement.

EUROPEAN MASTER OF SCIENCE IN BUSINESS - SPECIALITY INSURANCE MANAGER *(ACCRÉDITÉ EABHES)*

De par son partenariat avec The European Accreditation Board of Higher Education Schools (E.A.B.H.E.S) - Collège Européen d'Accréditation des Universités et des Grandes Écoles, l'ESA intègre la dimension internationale dans son référentiel et en offrant à ses étudiants la possibilité de passer le Test of English for International Communication (TOEIC) et d'obtenir ainsi The European Master of Science in Business, Speciality "Insurance Manager" accrédité par The European Accreditation Board of Higher Education Schools (E.A.B.H.E.S).

TEST OF ENGLISH FOR INTERNATIONAL COMMUNICATION (TOEIC)

L'École Supérieure d'Assurances prépare au Test of English For International Communication. Elle est accréditée comme centre d'examen pour faire passer ce test.

POURQUOI UNE FORMATION SUR LES DONNÉES ?

La transformation digitale des entreprises est devenue une question de survie pour les organisations qui souhaitent améliorer leur compétitivité. Les entreprises sont confrontées à l'obsolescence de leurs systèmes d'information existants d'une part et à la nécessité de décloisonner les données pour favoriser leur exploitation et la création de valeur associée d'autre part.

Ainsi, les entreprises doivent procéder à une transition vers un système d'information agile et ouvert. Ceci passe principalement par une gestion à double vitesse de l'informatique de l'entreprise, permettant de maintenir l'existant tout en construisant les briques d'un nouveau système d'information, qui sécurisera les opérations courantes et favorisera la création de valeur.

La mise en place de ces nouveaux systèmes d'information agiles et ouverts, favorise l'émergence de l'Entreprise Plateforme basée sur des socles technologiques permettant l'exploitation de la donnée à grande échelle et permettant la création, la gestion et la consommation de nouveaux produits et services à l'instar d'Uber, d'Airbnb ou de Doctolib.

Ainsi, la conception et le pilotage de cette transformation à double vitesse nécessitent un assemblage précis de savoirs faire pointus, d'une connaissance des procédés et des approches.

Fort de ces constats et consciente des enjeux et de leurs impacts, l'ESA qui fonde sa pédagogie sur l'Innovation, diversifie son offre de formation à travers une formation sur les données en mode blended-learning.

Elle permet à l'étudiant de se doter d'un large spectre de compétences clés autour de la donnée et de la gestion du changement.

Elle est construite autour de la présentation des notions clés relatives à la transformation, des démonstrations de solutions, des cas d'usages et pour finir avec des exercices pratiques à réaliser dans un environnement dédié à l'expérimentation en mode Test & Learn.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Définir et mettre en œuvre une stratégie de transformation digitale,
- Intégrer l'éthique numérique dans cette stratégie de transformation pour agir en conformité avec les principes de la réglementation,
- Positionner les nouvelles technologies de valorisation des données dans le contexte Métiers,
- Créer des services à travers l'exploitation des données et promouvoir la valeur produite,
- Concevoir et piloter un programme de transformation centré sur la donnée et accompagner le changement au sein de l'entreprise.

Elle comprend 6 modules étudiés via la plateforme e-Learning de l'ESA.

1re ANNÉE

- Exploration des données,
- Exploitation des données,
- Gestion des données de référence.

2e ANNÉE

- Réservoir de données,
- Visualisation des données,
- Stratégie d'intégration de la Blockchain.

Chaque certificat est composé :

1. de courtes séquences filmées de 10 minutes en moyenne,
2. d'une illustration numérique comprenant : un plan des cours, une synthèse des cours, deux cas pratiques dont l'un de validation des acquis.

On ne peut donc accéder à un nouveau cours filmé qu'après avoir suivi pendant 60 minutes le cours filmé qui le précède. Par contre, l'étudiant peut revoir autant qu'il le souhaite au sein d'un même certificat un cours filmé déjà suivi. On peut saisir la plateforme de l'ESA qui gère les certificats par e-mail dès que l'on rencontre une difficulté dans le déroulement du processus d'un module.

MODALITÉS DE SÉLECTION À L'ENTRÉE DE "MANAGER DE L'ASSURANCE"

BAC + 3 / BAC + 4 → ÉTUDE DU DOSSIER / TESTS EN LIGNE → ENTRETIEN AVEC LA DIRECTRICE DU CURSUS → COMMISSION PÉDAGOGIQUE → MA 1 / MA 2

*ACCÈS DIRECT**

** Uniquement les diplômés d'un Master 1 en Assurances.*

L'ACCÈS À LA PRÉPARATION AU TITRE « MANAGER DE L'ASSURANCE » est ouvert de plein droit à tout titulaire d'un diplôme ou titre de Niveau 6 ou équivalent, dans le domaine de l'assurance ou de la banque finance.

POUR ÊTRE ADMIS, IL FAUT ÊTRE RETENU AU TERME D'UN PROCESSUS DE SÉLECTION DE 5 ÉTAPES :

1. Envoi par le postulant du dossier de candidature* et des documents afférents, à la directrice du cursus « Manager de l'Assurance ».
2. Chaque dossier de candidature est examiné dans la quinzaine qui suit sa réception.
3. Le candidat retenu fait des tests en ligne puis est convoqué pour un entretien avec la directrice du cursus.
4. À l'issue de l'entretien, le dossier du candidat est examiné par un jury composé du Directeur pédagogique de l'ESA et de la responsable du cursus qui prononcent l'admission au cursus ou le refus.
5. Les résultats sont confirmés par courriel au plus tard huit jours à l'issue de l'entretien.

** Le dossier de candidature est téléchargeable sur : **www.esassurances.com***

LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Elle s'effectue quand le candidat admis :

- a transmis les pièces justificatives d'obtention de ses diplômes requis ;
- pour un étudiant en alternance, a signé son contrat avec une entreprise d'accueil ;
- pour un étudiant en formation initiale, s'est acquitté des droits d'inscription à la formation.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le cursus Manager de l'Assurance se déroule sur deux années, une semaine à l'ESA, trois semaines en entreprise. Il est articulé autour de la notion de projet. L'étudiant est confronté à des situations concrètes. Il apprend à utiliser les connaissances qui lui sont apportées dans le cadre de la logique d'entreprise. Il acquiert des compétences managériales dans le secteur du digital.

L'ESA met à la disposition des apprenants pendant les deux années du cursus, les formations réalisées pat la Société Patrimoine Formation des capacités professionnelles :

- Intermédiation en Assurance (IAS) ;
- Intermédiation en Opérations de Banque et de Services de Paiement (IOBSP).

Elles représentent chacune une estimation de 150 heures d'apprentissage que l'apprenant devra faire sur son temps personnel.

ACCÈS DIRECT EN MA2

En dehors du parcours habituel (admission en MA1, validation de l'année de MA1, accès en MA2), l'ESA donne la possibilité aux étudiants d'un Master 1 en Assurance d'accéder directement en MA2.

MANAGER DE L'ASSURANCE — 1re ANNÉE

OBJECTIF

Permettre, d'une part une compréhension des modes de management, notamment de la gestion de projet et de l'environnement dans lesquels les sociétés d'assurances et les banques inscrivent leurs approches digitales, actuarielles et marketing, d'autre part, apporter une connaissance approfondie de la gestion de patrimoine.

En MA1, les étudiants qui ne suivent pas leur formation dans le cadre de l'alternance doivent effectuer **un stage de 3 mois** soit en stage alterné, soit en fin d'année entre mi-juin et mi-octobre. L'étudiant doit à la fin du stage rédiger et soutenir un rapport de stage.

PROGRAMME DU MA 1

ANGLAIS *GLOBAL EXAM* — FACULTATIF

Nous attachons une grande importance à ce que les étudiants qui suivent Manager de L'Assurance parviennent à bien maîtriser la langue anglaise et visent à obtenir 800 points au TOEIC si possible et au minimum 600 points au TOEIC* (Test of English for International Communication). Outre que plus de 10 % des heures d'enseignement du cursus sont consacrées à vous préparer au TOEIC et à vous faire faire des exposés en anglais, vous êtes inscrits au programme Premium de la plateforme **Global Exam**.

Votre suivi du programme de cette plateforme en 1re et 2e années du cursus est **facultatif**. Vous pouvez à tout moment vous retirer du programme en le signalant à votre responsable du cursus.

COMMENT FONCTIONNE LA PLATEFORME

Vous commencez par passer **le test Bright English** qui permet d'évaluer de matière simple et rapide votre niveau *(durée : 1 heure)*.

Le test est divisé en deux parties distinctes : compréhension orale et grammaire.

Le score attribué varie de 0 à 5.

PROGRAMME GLOBAL EXAM

Le but est de vous amener à réussir en prenant en compte votre niveau par :

- 60 heures d'entraînement (on veille à ce que vous fassiez cet entraînement),
- Des fiches de révision de vocabulaire et de grammaire,
- Exercices types obligatoires,
- Tests blancs notés obligatoires.

NB : Cette formation étant facultative elle se fait nécessairement sur votre temps hors de l'entreprise et hors de l'ESA.

L'École Supérieure d'Assurances prend à sa charge à la fin du cursus MA2 le coût du test au TOEIC, UNIQUEMENT des étudiants qui ont effectivement fait les 60 heures d'entraînement, les exercices types obligatoires et les tests blancs.

- Anglais
- 3 modules sur les données (e-learning)

ACTIVITÉ 1

GESTION DE LA SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCES DES PROFESSIONNELS ET DES ENTREPRISES

- Révision des fondamentaux de l'Assurance*
- Distribution dans l'assurance*
- Bancassurance**
- Démarchage et lois bancaires**
- Banque, les moyens de paiement, les différents types de crédit**
- Data Analyst
- Big Data et objets connectés dans l'assurance
- Assurance-vie – Epargne*
- Méthodologie de l'analyse patrimoniale**
- Marché financier et gestion de portefeuille**
- La gestion collective**
- Droit immobilier**
- Régimes patrimoniaux**
- Droit des successions**
- Droit fiscal et contrôle fiscal**
- Environnement juridique et déontologique du CGP**

ÉPREUVE ACTIVITÉ BLOC 1
Étude de cas avec soutenance orale.

ACTIVITÉ 2

INDEMNISATION DES SINISTRES PROFESSIONNELS ET DES ENTREPRISES

- Introduction au Management et à la transformation numérique de l'économie
- Assurance construction*
- Indemnisation des sinistres en construction*
- Assurances collectives*
- Indemnisation des incapacités partielles permanentes (IPP)*
- Gestion entre collègues ayant pour objet de résoudre un problème
- Mise en place d'une structure de crise comprenant la mise en place de plans de retrait et rappels de produits*
- Lutte contre la fraude à l'Assurance*

ÉPREUVE ACTIVITÉ BLOC 2
Étude de cas avec soutenance orale.

* *Les cours qui comportent un astérisque entrent dans le contrôle de la **Capacité professionnelle en Assurance pour l'exercice de l'activité d'intermédiation en assurances.***

** *Les cours qui comportent deux astérisques entrent dans le contrôle de la **Capacité professionnelle pour l'exercice de l'intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de paiement (IOBSP).***

OBJECTIF

Il s'agit de donner aux étudiants les connaissances et les méthodes recherchées par une entreprise d'assurances qui recrute un diplômé Manager de l'Assurance. L'enseignement de cette deuxième année donne une large part aux assurances des risques de l'entreprise.

- **UN PROJET D'ENTREPRISE** se déroulant sur 10 mois, permet à travers une multitude de situations de mettre en œuvre les méthodes et les outils apportés aux étudiants tout au long des enseignements, notamment le développement d'un site internet.

  Les étudiants sont répartis en petits groupes à la rentrée de la 2e année et entraînés à travailler en mode « Gestion de Projet ». Chaque projet est en général mené en partenariat avec une entreprise du secteur de l'assurance ou bancaire qui suit leur progression lors de séances mensuelles de coaching.

  La note obtenue à la soutenance du projet d'entreprise est incorporée à la moyenne générale avec un coefficient 4.

- **UNE THÈSE PROFESSIONNELLE** soutenue en juillet de la 2e année du cursus. Le sujet de la thèse professionnelle est défini par l'étudiant puis validé par le Directeur pédagogique de l'ESA. L'étudiant devra veiller à ce qu'il soit original et d'actualité.

- **UN STAGE DE 5 MOIS**
  En MA2, les étudiants qui ne suivent pas leur formation dans le cadre de l'alternance doivent effectuer un stage de 5 mois, soit en stage alterné, soit en fin d'année entre mi-juin et mi-décembre. Ce stage permet d'acquérir une compétence significative dans l'entreprise d'accueil et l'étudiant se voit généralement proposer un emploi ferme à l'issue du stage.

PROGRAMME DU MA 2

- Anglais
- 3 modules sur les données (e-learning)
- Projet d'entreprise

ACTIVITÉ 3

SOUSCRIPTION ET PORTEFEUILLE DES RISQUES D'ENTREPRISE DES OFFRES ASSURANTIELLES

- Solvabilité 2 et rôle de l'actuariat*
- Bases comptables et financières des entreprises**
- Analyse financière**
- Risk Management
- Réassurance, coassurance, titrisation*
- Risques industriels*
- Responsabilité civile des entreprises*
- Responsabilité civile du dirigeant et des mandataires sociaux
- Responsabilité des collectivités locales
- Assurance transport (terrestre, maritime, aviation)
- Assurance RC des entreprises de transport
- Programmes internationaux
- Les risques environnementaux créés ou subis lors de l'activité d'une entreprise

ÉPREUVE ACTIVITÉ DU BLOC 3
Étude de cas avec soutenance orale.

ACTIVITÉ 4

DÉVELOPPER LA RELATION AVEC LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCE ET LES CLIENTS À L'ÈRE DU DIGITAL

- Marketing Management
- Approche Marketing et cours produits
- Web Marketing
- Réseaux sociaux et approche client

ÉPREUVE ACTIVITÉ DU BLOC 4
Étude de cas avec soutenance orale.

* *Les cours qui comportent un astérisque entrent dans le contrôle de la **Capacité professionnelle en Assurance pour l'exercice de l'activité d'intermédiation en assurances.***

** *Les cours qui comportent deux astérisques entrent dans le contrôle de la **Capacité professionnelle pour l'exercice de l'intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de paiement (IOBSP).***

CONTRÔLES ET DÉLIVRANCE **DES TITRES**

1 MANAGER DE L'ASSURANCE

Chaque matière fait l'objet d'une évaluation. Chaque enseignant pendant la durée de son enseignement organise des travaux de groupe qui se tiennent pendant le cours. Une note identique est donnée à chaque membre d'un même groupe. Cette note est prise en compte dans la moyenne générale. La note de groupe peut être individualisée si l'enseignant observe une différence dans l'investissement des étudiants dans les travaux de groupe.

Chaque enseignant donne un travail écrit de 1500 mots à rédiger par chaque étudiant à son domicile. La note donnée à ce travail sera prise en compte dans la moyenne générale de l'année du cursus, de même que les notes obtenues aux six modules sur les données.

Le passage en deuxième année requiert une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 :

- aux contrôles donnés par les enseignants de 1re année, y compris les notes attribuées au suivi des 3 modules sur les données,
- aux épreuves des Activités 1 et 2.

Pour valider une activité, il faut obtenir une note supérieure ou égale à 10/20. Si vous n'obtenez pas cette note, un rattrapage est organisé dans les 4 semaines de votre échec. Il est impératif pour vous d'obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à ce rattrapage pour valider le bloc. **À défaut, vous ne pourriez être certifié.** Il n'y a pas de second rattrapage pour une même épreuve.

LE TITRE EST DÉLIVRÉ AUX ÉTUDIANTS AYANT OBTENU À L'ISSUE DE LA 2e ANNÉE :

POUR LE CONTRÔLE CONTINU

Une moyenne générale égale ou supérieure à **12/20** aux contrôles donnés par les enseignants de 2e année, y compris les notes attribuées au suivi des 3 modules sur les données et au Projet professionnel.

POUR LES CAS DES QUATRE ACTIVITÉS

La validation des quatre activités
Pour valider une activité, il faut obtenir une note supérieure ou égale à **10/20**. Si vous n'obtenez pas cette note, un rattrapage est organisé dans les 4 semaines de votre échec. Il est impératif pour vous d'obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à ce rattrapage pour valider le bloc. **À défaut, vous ne pourriez être certifié.** Il n'y a pas de second rattrapage pour une même épreuve.

AUX ÉPREUVES FINALES ORALES

- Une note supérieure ou égale à 10/20 à la thèse professionnelle,
- Une note supérieure ou égale à 10/20 au Grand Oral.

POUR LA VALIDATION DE LA **CAPACITÉ PROFESSIONNELLE EN ASSURANCE POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ D'INTERMÉDIATION EN ASSURANCES**

Elle est acquise en obtenant une note égale ou supérieure à **10/20** à chacun des 13 cours du cursus qui portent l'astérisque*.

Si vous n'obtenez pas cette note, un rattrapage est organisé dans les 4 semaines de votre échec. Il est impératif pour vous d'obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à ce rattrapage pour valider la Capacité professionnelle en Assurance. **À défaut, vous ne pourriez être certifié.** Il n'y a pas de second rattrapage pour un même cours.

POUR LA VALIDATION DE LA **CAPACITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES INTERMÉDIAIRES EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT (IOBSP)**

Elle est acquise en obtenant une note égale ou supérieure à **10/20** à chacun des 12 cours du cursus qui portent deux astérisques**.

Si vous n'obtenez pas cette note, un rattrapage est organisé dans les 4 semaines de votre échec. Il est impératif pour vous d'obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à ce rattrapage pour valider l'IOBSP. **À défaut, vous ne pourriez être certifié.** Il n'y a pas de second rattrapage pour un même cours.

2 EUROPEAN MASTER OF SCIENCE IN BUSINESS SPECIALITY INSURANCE MANAGER (ACCRÉDITÉ EABHES)

VALIDATION PAR L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ASSURANCES

Les notes données à chacun des contrôles, épreuves finales, rapport d'activité, thèse, stage, effectués sous la responsabilité de l'ESA dans le cadre de Manager de l'Assurance et pour lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne, sont portées à la connaissance d'EABHES, qui les reporte sur le relevé annuel de crédits de chaque étudiant inscrit à l'ESA et auprès de l'EABHES.

TEST OF ENGLISH FOR INTERNATIONAL COMMUNICATION (TOEIC)

Le niveau d'anglais que certifie le TOEIC est quantifié par des points qui vont de 10 à 990.

DÉLIVRANCE DU TITRE "EUROPEAN MASTER OF SCIENCE IN BUSINESS" SPECIALITY INSURANCE MANAGER (ACCRÉDITÉ EABHES)

Pour être diplômé du European Master of Science in Business, Speciality Insurance Manager (Accrédité EABHES), il faut avoir obtenu :

- Le titre de Manager de l'Assurance,
- Un minimum de 800 points au TOEIC.

Le diplôme "European Master of Science in Business, Speciality Insurance Manager" (Accrédité EABHES) dispose avec le TOEIC d'une certification de langue anglaise reconnue dans le monde entier.

Les étudiants ayant obtenu les crédits EABHES/ECTS requis ainsi que 800 points au TOEIC, reçoivent leur Titre du représentant en France de l'EABHES lors de la cérémonie de remise des diplômes organisée par l'ESA.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION « MANAGER DE L'ASSURANCE » PAR LA CAPITALISATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Art. l.6113-1 : *« Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensemble homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une profession et pouvant être évaluées et validées. »*

La certification est composée de quatre blocs de compétences. Chaque bloc est certifié ; il donne lieu à une évaluation et une validation par un jury de professionnels présidé par le Directeur Pédagogique de l'ESA. Chaque bloc validé donne lieu à la délivrance d'un certificat.

Il est exigé des candidats visant à la totalité de la certification :

- d'obtenir la validation des blocs de compétences dans l'ordre décrit dans le référentiel de certification, ce pour répondre à une certaine progression dans l'acquisition des compétences pour maîtriser l'expertise recherchée,
- d'avoir validé la capacité professionnelle en assurance de niveau I, pour l'exercice de l'activité d'intermédiation en assurances,
- d'avoir validé la capacité professionnelle pour les intermédiaires en Opérations de Banque et Service de Paiements (IOBSP).

BLOC 1

Gestion de la souscription de contrats d'assurance des professionnels et des entreprises

- Recueillir les attentes et besoins de la clientèle (professionnels, entreprises), en prenant en compte les règles et la législation encadrant une offre de contrats d'assurances, en analysant le cas échéant leurs appels d'offres ou cahiers des charges, et en s'appuyant sur des techniques d'analyse des besoins client afin d'installer un climat de confiance favorisant la compréhension des objectifs.
- Analyser les informations relatives au contexte du client (professionnel ou entreprise), à son patrimoine ainsi qu'aux risques assurantiels pouvant intervenir (nature, qualité et vulnérabilité du risque) afin d'apprécier la situation globale du client et lui proposer de bâtir une offre sur-mesure.
- Établir le diagnostic de l'existant des couvertures de santé, de prévoyance, d'épargne, de protection sociale et de retraite des salariés d'une entreprise ou d'un client professionnel pour identifier des axes d'amélioration et des solutions complémentaires à investiguer.
- Réaliser une analyse comparative des offres assurantielles des sociétés d'assurance qu'il représente et du marché, pour présenter des solutions et des opportunités adaptées aux besoins et aux objectifs du client.
- Communiquer au souscripteur en termes appropriés les conditions et modalités des garanties souhaitées, leurs fonctionnements, les bénéfices attendus et les risques associés afin d'éclairer le souscripteur.

- Conduire les négociations avec le souscripteur en tenant compte de l'étendue des garanties et du coût de l'assurance afin d'obtenir du souscripteur son consentement pour la souscription des demandes assurantielles recherchées.
- Proposer au souscripteur des clauses particulières au contrat d'assurance souscrit afin de répondre au mieux aux attentes de son client (professionnel, entreprise).

MODALITÉS D'ÉVALUATION DU BLOC 1

Étude de cas sur la souscription de contrat d'assurance avec jeu de rôle d'une mise en situation professionnelle entre un courtier et un souscripteur.

BLOC 2

Indemnisation des sinistres des professionnels et des entreprises

- Apprécier les circonstances de survenue d'un sinistre, en prenant en compte les règles et la législation encadrant la gestion et l'indemnisation des sinistres, ainsi que leurs évolutions pour en déterminer les responsabilités afin de vérifier que les garanties souscrites entrent dans le périmètre du sinistre.
- Évaluer le préjudice et les dommages d'un sinistre d'un client professionnel ou entreprise, afin de calculer le montant des indemnisations en s'appuyant sur les termes du contrat souscrit.
- Repérer les anomalies dans le cadre d'un sinistre et en rechercher les causes afin de réévaluer, si nécessaire, les indemnisations prévues au contrat.
- Examiner les décisions d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

et les rapports d'expertise des médecins agréés afin de juger de la pertinence des taux fixés, de l'opportunité de les contester et de présenter, si besoin, un recours.

- Instruire un dossier d'indemnisation exhaustif composé d'éléments explicatifs afin de justifier le refus d'une indemnisation, dans le cadre notamment de lutte contre la fraude, en s'appuyant notamment sur les rapports des experts agréés.
- Accompagner le client dans la gestion de son sinistre dans une dynamique et une attitude de conseil visant à neutraliser les perturbations liées au sinistre en lui apportant des aides concrètes, des prestations en nature et une assistance logistique et matérielle.
- Organiser et suivre le règlement des indemnisations pour assurer la qualité de services attendue par les clients (professionnels, entreprises) et en respect avec les obligations réglementaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DU BLOC 2

Évaluation pratique sur 3 études de cas de prise en charge et de gestion de sinistres complexes.

BLOC 3

Souscription et portefeuille des risques d'entreprise des offres assurantielles

- Adapter les périmètres et la nature des couvertures des entreprises et de leurs dirigeants (assurances en responsabilité et plus particulièrement en responsabilité civile individuelle, professionnelle), en prenant en compte les retours de l'intermédiaire d'assurance, lors d'un réexamen des garanties.
- Adapter les garanties aux risques nouveaux constatés, dans le cas d'assurances (incendie- bris de machine – perte d'exploitation…), en prenant en compte les retours de l'intermédiaire d'assurance suite à sa dernière visite du risque.
- Analyser la nature, la spécificité et la probabilité de survenance des risques de l'entreprise, dans son rôle de souscripteur, pour définir le taux de prise en charge des garanties et des fonds propres à mobiliser en prenant en compte la rédaction des clauses particulières acceptées en dérogation des conditions générales contractuelles.
- À partir d'applications digitales, créer des indicateurs de suivi des portefeuilles, de maîtrise des coûts et de détection des anomalies, du portefeuille de contrats d'assurances qui relèvent de sa responsabilité afin d'en assurer l'équilibre technique, en menant si besoin des actions correctives avec les intermédiaires apporteurs de ces contrats.
- Mettre en place et enrichir une cartographie des risques (opérationnels, financiers et assurantiels) des entreprises du portefeuille de contrats qui relèvent de sa responsabilité afin d'évaluer, d'anticiper et de prévenir les fraudes (criminalité organisée, cybercriminalité, blanchiment…).
- Identifier les situations nécessitant la mise en place de structure de crise et le recours à des opérations de réassurance, de titrisation et de co-assurance, des contrats d'assurances des entreprises qui relèvent de sa responsabilité afin de pallier et limiter les risques pour son entreprise et ce en relation avec l'intermédiaire apporteurs de ces contrats

MODALITÉS D'ÉVALUATION DU BLOC 3

Étude de cas sur la gestion de risques dans l'entreprise.

BLOC 4

Développer la relation avec les intermédiaires d'assurance et les clients à l'ère du digital

- Exploiter les données collectées à partir de tous les contrats en portefeuille (particuliers, professionnels, entreprises) tant en assurances dommages qu'en assurances de personnes et ce en respectant scrupuleusement le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et ce en s'appuyant sur les différents canaux digitaux (sms, emailing…) ainsi que sur les techniques de marketing digital, afin de s'assurer d'une relation performante avec les intermédiaires d'assurance et les clients.
- Faciliter et améliorer les échanges avec les intermédiaires d'assurances : prise de rendez-vous, gestion de sinistre, réclamation, en utilisant des outils digitaux, pour assurer plus de réactivité dans les réponses aux clients
- Garantir la chaîne productive des offres assurantielles, à flux continu, en s'appuyant sur l'actualisation et l'animation des contenus digitaux pour favoriser le maintien des liens avec les intermédiaires d'assurances et la fidélisation des assurés en portefeuille.
- Mobiliser les ressources digitales nécessaires et les technologies du « à distance » pour assurer la distribution des nouvelles offres assurantielles aux clients en portefeuille et gérer les relations d'interdépendance avec les intermédiaires d'assurance, sur un marché très concurrentiel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DU BLOC 4

Étude de cas pratique sur le développent de la relation avec les intermédiaires d'assurance et les clients à l'ère du digital.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Les candidats doivent avoir au minimum une année d'expérience dans le domaine de la certification demandée.

La procédure de validation des Acquis de l'Expérience (VAE) se déroule en 8 étapes :

→ **ÉTAPE 1**

L'ESA propose au candidat une aide gratuite pour compléter son dossier de recevabilité qui est l'imprimé cerfa n° 12818*02

Nous lui recommandons de lire attentivement la notice explicative de demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience (VAE), imprimé Cerfa n° 51260#02.

Pour plus d'information sur le contenu du dossier, notamment les justificatifs à fournir, contacter le 33 (1) 85 73 31 08 ou n.mayer@esassurances.com

À réception de la demande de recevabilité, c'est-à-dire de l'imprimé cerfa n° 12818*02 daté et signé dit « livret 1 » et des pièces justificatives requises, soit **dès que le dossier est complet, le Directeur Pédagogique de l'ESA et la responsable du cursus de la certification examinent le dossier et prononcent, soit la recevabilité de la demande, soit la rejettent dans un délai maximum d'un mois.**

Le résultat de cet examen est communiqué sous 48 heures par courriel au candidat.

→ **ÉTAPE 2**

Envoi d'un contrat à signer et éventuellement d'un devis

En même temps que la notification de la recevabilité de la demande (Cerfa N° 12818*02, Rubrique 7), le candidat recevra un contrat relatif à la prise en charge financière de l'accompagnement pédagogique de la VAE, à retourner par courriel, complété et signé, et éventuellement un devis pour une demande de prise en charge OPCO ou Pôle Emploi.

Attention ! Cette validation de la demande ne signifie pas la validation des acquis de l'expérience professionnelle mais seulement le début du process de validation de ces acquis.

Le montant du devis est de 1050 €. Il est le même, quelle que soit la certification professionnelle que vous souhaitez obtenir.

→ **ÉTAPE 3**

Acceptation du contrat et devis (si envoyé)

Si le candidat souhaite régler en utilisant la somme au crédit de son Compte Personnel de Formation (CPF) en notifiant son acceptation du devis à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui gère son compte, et compléter par un virement en ligne à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) si le solde de son compte CPF est inférieur à 1050 €.

Bien sûr, il peut solliciter l'aide de son employeur s'il ne souhaite pas utiliser le crédit de son CPF. Enfin si le crédit de son compte CPF est insuffisant pour financer l'accompagnement à la VAE au titre du CPF, il existe des modalités d'alimentation complémentaire qui peuvent être prévues par un accord d'entreprise, de groupe ou de branche.

→ **ÉTAPE 4**

Élaboration du livret de validation (dit « livret 2 ») avec accompagnement du Directeur Pédagogique de l'ESA

Ce dossier de validation dit « livret 2 » va être adressé au candidat. Le Directeur Pédagogique attend de lui, qu'il remplisse complètement et rigoureusement toutes les rubriques du dossier.

La rédaction du « livret 2 » requiert du demandeur à la VAE un descriptif détaillé des missions et des tâches qui lui ont été confiées dans les activités de la certification demandée. Souvent, le Directeur pédagogique va lui demander en outre de rédiger un second « livret 2 », voire un 3e « livret 2 », car c'est à travers deux ou trois de ses emplois que le candidat peut parvenir à couvrir toutes les compétences requises de la certification.

Le Directeur pédagogique de l'ESA va, à la réception de chaque « livret 2 » après l'avoir lu avec attention, s'entretenir avec le candidat à la VAE.

Il va lui exposer ce qui lui paraît devoir être complété, amendé et pourquoi, dans son « livret 2 ». À l'issue de ce premier entretien, il va lui adresser une fiche d'accompagnement reprenant tous les points à revoir dans la rédaction du « livret 2 » qu'il a reçu et qu'ils ont passé en revue ensemble et ce, pour chaque « livret 2 ».

La fiche d'accompagnement fixe avec le candidat la date d'envoi du « livret 2 » à reprendre.

Si tous les points à compléter ne sont pas réalisés, **il adresse une nouvelle fiche d'accompagnement** qui fixe les points à reprendre et compléter et avec le candidat la date à laquelle il doit recevoir ses corrections et ce, jusqu'à ce qu'il juge le ou les « livrets » 2 satisfaisants.

Selon les candidats, en particulier leur disponibilité, la rédaction complète et conforme aux informations requises du ou des « dossier 2 » demande le plus souvent deux fiches d'accompagnement, mais parfois trois, ce qui a pour conséquence que **cette étape 2 est rarement inférieure à 2 mois et souvent dure trois mois.**

→ **ÉTAPE 5**

Traitement de cas pratiques

Le candidat traite les cas pratiques correspondant aux modalités d'évaluation de chacun des Blocs (activités principales) de la certification.

* *Conformément à la loi de modernisation sociale et au décret n° 2202.615 du 26 avril 2002, relatif à la Validation des Acquis de l'Expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.*

→ **ÉTAPE 6**

Quand le contenu des cas pratiques est conforme à la compétence requise et que le ou les « livret 2 » sont jugés finalisés par le Directeur Pédagogique de l'ESA, ces derniers sont communiqués au Jury qui reçoit le candidat pour un entretien, dans un délai d'un mois maximum après leur validation par le Directeur pédagogique. Parallèlement à cet envoi, le Directeur Pédagogique de l'ESA s'entretient avec le candidat pour lui exposer le déroulement de l'entretien devant le Jury.

Il fixe également avec le candidat la date et l'heure de cet entretien avec le Jury.

→ **ÉTAPE 7**

Entretien avec le jury d'une durée d'une heure minimum

Le jury est constitué d'un président qui est le directeur Pédagogique de l'ESA, il doit comprendre 2 représentants qualifiés des professions représentants au moins un quart des membres du jury et doit concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes (selon décret 2019-1119 du 31 octobre 2019).

Le rôle du président du jury se limite à poser au demandeur de la VAE, pourquoi il souhaite cette VAE, puis après que ce dernier est livré ses raisons, de bien vouloir exposer au jury son expérience professionnelle.

Le Directeur Pédagogique de l'ESA n'intervient pas lors de l'entretien du candidat avec les autres membres du jury et il ne participe pas à la délibération du jury sur la délivrance ou le rejet de la certification. Par contre, il fait part au candidat de la décision du jury.

L'entretien avec le jury est d'une durée d'une heure.

- La 1re partie de l'entretien est consacrée à un exposé du candidat qui est appelé à décrire en la synthétisant son expérience professionnelle dans les activités principales couvertes par la certification.
- La 2e partie de l'entretien consiste en des échanges entre le candidat et les membres du jury qui permettront de valider que le candidat maîtrise **les compétences attendues au vu du référentiel de la certification enregistrée au RNCP.**

→ **ÉTAPE 8**

Le jury délibère à l'issue de son entretien avec le candidat. Sa décision est communiquée par courriel au candidat par le Président du jury dans un délai de 48 heures.

Elle peut être :

- une validation totale,
- une validation partielle,
- un rejet de la demande de VAE.

En cas de validation partielle, le jury motive sa décision et précise les activités de la certification qui sont acquises et expose au candidat ce qu'il doit entreprendre pour obtenir une validation totale.

En cas de rejet, le jury motive sa décision.

Au final, entre l'étape 1 et l'étape 8, il faut compter un minimum de 3 mois et parfois la procédure du fait de l'insuffisante disponibilité du demandeur de la VAE peut durer jusqu'à 5 mois.

DESCRIPTIF DES COMPOSANTES DE LA CERTIFICATION MANAGER DE L'ASSURANCE

ACTIVITÉ 1	Gestion de la souscription de contrats d'assurances des professionnels et des entreprises
ACTIVITÉ 2	Indemnisation des sinistres professionnels et des entreprises
ACTIVITÉ 3	Souscription et portefeuille des risques d'entreprise des offres assurantielles
ACTIVITÉ 4	Développer la relation avec les intermédiaires d'assurance et les clients à l'ère du digital

→ **ATTRIBUTION DE LA CERTIFICATION**

La validation des quatre composantes de la certification par le Jury permet la délivrance de la certification « Manager de l'Assurance »

COMPOSITION DU **CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT**

Jean Luc BORDERELLE
Délégué syndical Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Coordinateur de groupe des Sections SNB Nationales pour le CIC

Norbert CHARASCH
Président de l'ESA

Laurent COUTURIER
Courtier

Eugénie DA COSTA
Directrice Générale d'OMEGA FINANCE

Catherine DUPERROT
Directrice contrôle Qualité et planification de l'ESA

Christophe FAUVEL
Président de la CCI Dordogne

Béatrix de GALARD
Consultante en Marketing

Norbert GIRARD
Secrétaire général de l'Observatoire des Métiers de l'Assurance

Guillaume GRANDCHAMP
Représentant du Personnel

Michel HASCOËT
Administrateur ESA

Julie LE HERAN
Référente cursus Manager de l'Assurance

Franck MANDERVELDE
Représentant du Comité Social et Économique, Conseil administration CMCIC

Jean-Yves PARRAS
Référent cursus Expert.e en Ingénierie patrimoniale

Jean Marc PETIT
Délégué général RenaSup

Jean-Francis RODIER
Référent cursus BTS, Chargé.e de Clientèles en Assurance et Banque

Sophie TARDY
Directrice pédagogique de la Formation à distance de l'ESA

Jacques TRENEL
Coordonnateur de projets à l'ESA

Jean-Jacques VALARD
Référent cursus Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise

Philippe VARIN
Courtier

COMPOSITION DU **CONSEIL SCIENTIFIQUE**

Michel HASCOËT
Président du Conseil Scientifique
Administrateur ESA

Didier ALLAUX
Représentant AGEA

Gilles Emmanuel BERNARD
Président du Comité Directeur LAB-Laboratoire Assurance Banque

François CHABAL
Président
Léon Cogniet Conseil

David CHARLET
Président
Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI)

Stanislas DRILHON
Assurances et Prévoyance
BNP Paribas

Claude FATH
Fondateur AGIPI

Norbert GIRARD
Secrétaire général de l'Observatoire des Métiers de l'Assurance

Franck LAUGIER
Risk Manager
Protection des données
Direction des risques
Malakoff Humanis

Alain MORICHON
Courtier

Didier SCHLACTHER
Professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris
Maître de Conférences à l'École Nationale d'Administration

Hervé VANDENBERGUE
Responsable Risques MGEN

ENTREPRISES PARTENAIRES

ACE • ACMN VIE • AIG • ALLIANZ • APICIL • AVIVA • AXA • BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE • BNP PARIBAS CARDIF • BRED • CAMEIC • CAP GEMINI • CNP • COFACE • DIOT • DIRECT ASSURANCE • GAN EUROCOURTAGE • GMF • GENERALI CONSULTING • GRAS SAVOYE • GROUPAMA • HSBC ASSURANCES • MAAF • MACSF • MALAKOFF HUMANIS • MARSH • MÉDICALE DE FRANCE • MONDIALE ASSISTANCE • MUTEX • LA MUTUELLE GÉNÉRALE • LE CONSERVATEUR • PACIFICA • PRÉDICA • ROYAL SUN ALLIANCE • SNCF • SOGECAP • VERLINGUE • VIP CONSEIL • ZURICH...

VIE ASSOCIATIVE À L'ESA

La taille humaine de l'École, un relationnel interne chaleureux et des initiatives associatives multiples et variées ont permis de forger un esprit empreint de dynamisme et de convivialité.

PARMI LES NOMBREUSES ACTIVITÉS, CITONS :

- **Le BDE (Bureau Des Étudiants) :** la vie associative des étudiants de l'ESA ;
- **ALUMNI ESA :** le lien entre étudiants, professionnels de l'assurance et anciens de l'ESA.

Création graphique : MP Stéphan_1105-22_Février 2022_Crédits photos : ©NDABCREATIVITY/Adobe Stock.com - ©bernardbodo/Adobe Stock.com - ©javindy/Adobe Stock.com - ©contrastwerkstatt /Adobe Stock.com - ©stockkete.Fotolia.com - ©Look!.adobe stock.com_DOQDIRMA22

POUR NOUS CONTACTER
01 85 73 30 96
admission@esassurances.com
www.esassurances.com

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ASSURANCES

Établissement d'Enseignement Supérieur Technique Privé
Association Loi 1901
13, rue Fernand Léger - 75020 Paris

01 85 73 31 00
contact@esassurances.com
www.esassurances.com
https://esa-management.com

European Accreditation Board of Higher Education Schools
116 rue du Bac
75007 PARIS – France
Tél. 33 (0) 1 42 96 86 90
Fax 33 (0) 1 42 96 86 74
E-mail : eabhes.france@eabhes.org

E.A.B.H.E.S London Office :
88 Wood Street - 10th floor
London EC2V 7RS - U.K.
www.eabhes.org